VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport,

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lee, à la station Fleurney; le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et comme comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit:

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1|2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo, dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1|2) acres de terre, décrite comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds sud 65 degrés, 47 minutes est, dans ladit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traversant la ligne du borne ouest de ladite section vingt-huit au-dessus de la corporation et range; de là nord 18 degrés est, 1538 pieds à l'enseignage; de là nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes ouest 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 906 pieds au coin de la sud 25 degrés 55 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1|2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2,006 pieds, ladite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, l'étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds, ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collective ment, comprend 15 1|2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le balance en 1 an en un et deux ans, démontrée par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège l'acte de vente devant contenir la pacte de non aliénando et de la vente sous estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter ladite billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais nécessaires que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Chrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

—A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 296, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon (ancienne Bagatelle), Friser, (ancienne Jodhème). Un. ou (moins) Tonti (ancienne Hercule) désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Aguinos, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909, l'acte de vente pardevant Eug. Rouzan, notaire, et déposer 10 pour cent chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mme Barbara Steurer

Veuve en premier mariage de James Doyle et en second mariage de Jean Jean Baptiste Keller.

No 89,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, 5 Août 1909, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

L'Elégant Cottage Double,

Nos 822—824 rue Bourbon.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 20 juin 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus nommés, ce qui suit:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 97 borné par les rues Bourbon, Laurel, Troisième et Annonciation, désigné par le No six d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de l'ancienne ville de Lafayette, daté du 24 juin 1845, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Bourbon entre les rues Annonciation et Laurel, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur le côté contigu au lot No cinq et trente pieds quatre pouces et deux lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909, l'acte de vente pardevant Eug. Rouzan, notaire, et déposer 10 pour cent chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mme Barbara Steurer

Veuve en premier mariage de James Doyle et en second mariage de Jean Jean Baptiste Keller.

No 89,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, le 14 juillet 1909 à 10.30 heures a. m., sur les lieux Nos 822 rue Bourbon, le l'assortiment de meubles de maison, consistant en ameublements de chambres, salon, antiques, blancs, fournaux, lingerie, etc., bijouterie, consistant de bagues, broches, bracelets de montre, bracelets, épingletts, etc.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
Bureau, No 137 rue Carondelet.
Oscar Schreiber, avocat.

6 juil—6 11 14

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Miro et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le 6me jour d'avril 1903, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hopeful Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas E. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1902, enregistré dans le livre des transferts 182, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant; et le moins s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans, et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet en billets, et l'acquéreur devant payer, en dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Attrayant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais.

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Hailey et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 9 juin 1909 et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Miro et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le 6me jour d'avril 1903, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hopeful Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas E. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1902, enregistrés dans le livre des transferts 182, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant; et le moins s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans, et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet en billets, et l'acquéreur devant payer, en dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Troisième District,

Cottage Simple, 2029 Rue Lapeyrouse,

Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,

Entre Johnson et Galvez, Cottage Contigu.

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,

Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,

Près de la rue Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,

Entre les rues Lapeyrouse et Onzaga.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voisinage est des meilleurs.

Joseph Burckel et als vs les mineurs Burckel.

No 85,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 732 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quarante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande galerie, grand chemin pour voiture et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'îlet No 1027, désigné par la lettre C, mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, soixante-dix (70') pieds six (6") pouces sur la ligne du lot B et cent quinze (115) pieds huit (8) pouces trois (3) lignes de profondeur sur la ligne du lot D.

Les améliorations sont un cottage simple, deux chambres, cuisine et chemin de voiture 2618 rue Galvez.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1027, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Galvez et Johnson, désigné par la lettre D mesurant trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, cent quinze pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot C et cent soixante deux (162) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent le cottage simple 1620 rue Galvez, contenant 3 chambres et chemin de voiture.

5° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Onzaga, Lapeyrouse et Galvez, désignés comme lots C et D, et mesurant en mesure américaine comme suit: le lot C commençant soixante-cinq (65) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Onzaga et ayant trente-deux (32) pieds onze (11) pouces six (6) lignes à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur. Le lot D est contigu au lot C sur le côté vers la rue Lapeyrouse et mesurant trente-deux (32) pieds six (6) pouces à la rue Dorgenois sur une profondeur de cent vingt-cinq (125) pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot C, de soixante (60) pieds, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Lapeyrouse, parallèle à la rue Dorgenois, vingt-sept (27) pieds, de là sur une deuxième ligne de profondeur de quarante-cinq (45) pieds et (1) pouce, de-là cinq (5) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lapeyrouse de cent cinq (105) pieds et (1) pouce.

Les améliorations sur le lot D comprennent le cottage double 1623-1627 rue Dorgenois, contenant trois chambres de chaque côté.

Les lots C et D seront vendus séparément.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant E. J. Daly, notaire, 10 0|0 de dépôt au moment de la vente, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus et en dessus du prix de l'adjudication.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Rotissoir et Bassin refrigérateur à moteur Wagner

"Wagner Moter de 9 chevaux", 1.6 foot Burns "Cylinder Roaster Cooling Pans,"

Elévateur à sceau, poulie pour flèche, soufleur, moteur électrique de Emerson, appareil électrique à couperet et tamis, et autres choses faisant partie dune manufacture complètement installée pour griller le café.

Maryland Coiler Printing Co. vs Ajax Roaster Mills Co., Ltd.

No 88,516—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

LUNDI, le 19 juillet à 11 heures A. M., à la "Imported Bonded Warehouse", coin des rues Hord Peters et Conti, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 732 rue Union, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, daté du 6 juillet 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

L'installation sera offerte en bloc ou subdivisée

8 juil—8 11 18 19

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

(In re Mitchell Liquid vs Tulane Club.

No 89,288—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 30 juillet 1909, à 10.30 heures A. M., par les lieux, 920 rue Cammune, il sera vendu en bloc ou séparément, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu entier du "Tulane Club", consistant en Meubles de Cuir, Piano Mathushek, Tapis, Dessertes de Lits, Eventails Electriques, Statuaires, Portraits, Livres, Pendules, Oeuvres par Acier, Rostmarm complètement installé, Verrerie, Papitres, "Cash Register", Coffre-Fort, Tables à Cartes, "Typewriter", plusieurs Tables pour le Jeu de "Pool" et Billard et aussi tous comptes-courants audit "Tulane Club", le tout d'après l'inventaire enregistré au bureau de Danziger & Tessier, 134 rue Carondelet.

Conditions—Comptant.

John J. Reilley, Jere. A. Casey, Avocats.

D. J. Torterich, Receveur.

11 juil—11 18 25 30

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Bon Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Slidell et de la rue Vallette.

Une des Locations de Choix à Algier.

Mme Henry Vallette, Exécutrice vs Robert McKinery, Interdit, et als.

No 89,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 29 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans dans l'ancien Faubourg Gosselin, désigné par le No un dans l'îlet No huit, borné par l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson), les rues Verret Hemer et Vallette (autrefois Gosselin) ledit lot mesurant en mesure américaine, trente quatre (34) pieds quatre (4') pouces et quatre (4") lignes de face à l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) sur une profondeur et façade à la rue Verret déjà vingt huit (128) pieds deux (2") pouces deux (2") lignes et une profondeur de cent vingt-huit (128') pieds sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le numéro deux dudit îlet et vingt sept (27) pieds en largeur dans le fond le tout d'après deux plans de A. D'Hémécourt, daté du 18 mars 1842 et du 10 septembre 1846 déposé en l'étude de Sellim Mayer, ancien notaire de cette paroisse.

Les améliorations comprennent le cottage double coin de l'avenue Slidell et de la rue Vallette, contenant six chambres, hangar sur l'encoignure avec petite bâtisse dans le fond.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909, l'acte de vente pardevant Robert O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Rousseau, St-Thomas et Adèle, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, par un plan d'arpentage dressé par Chas G. Dalis, daté du 7 juillet 1905, et mesurant vingt-six (26') pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St-Thomas, de cent quatre-vingt-dix neuf (199') pieds onze (11") pouces et une (1''') ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Rousseau de cent trente-six (136') pieds onze (11") pouces et sept (7''') lignes, auquel point il s'élargit entant (60') pieds trois (3") pouces et quatre (4''') lignes, et de là une deuxième profondeur de soixante-trois (63') pieds deux (2") pouces et quatre (4''') lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre-vingt six (86') pieds trois (3") pouces et quatre (4''') lignes, toutes mesures plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, retirée, contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à linge, galerie sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, ceux devant payer pour les certificats d'hypothèques, transferts, certificats de ville et d'Etat et tous les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.

24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 27

Jac H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Meubles de Maison.

Succession de Louisa A. Mitchell.

No 89,236—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAC. H. STERN, Encanteur, MERCREDI, le 21 juillet 1909, à 11 heures A. M. à notre magasin 639, 631 rue Common à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 juillet 1909, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant

JAC H STERN, Encanteur.

J. W. Duffy, Merrick & Lewis, avocats.

11 juil—11 18 21

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Rause ou Rizac.

No 90,129 Cour Civile de District.

L'élégant Cottage Simple, 1015, rue Marigny.

JEUDI, le 15 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus le — juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 372 borné par les rues Marigny, Rempart (entr'fois Amour), St Claude (autrefois Bons Enfants) et Mandeville, mesurant en mesure française, trente cinq (35) pieds de face à la rue Marigny, sur soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. D'après un devis en certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer et ingénieur, daté du 24 octobre 1908 annexé à un acte pardevant C. G. Rabouanch, notaire, le 6 novembre 1908 ledit lot est désigné par le numéro Quatre et est formé du fond extrême du lot original désigné par le numéro 298 et commençant à une distance de quatre-vingt-dix pieds sept pouces et une ligne de l'encoignure des rues Marigny et Rempart et mesurant en mesure américaine trente-sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny, la même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces trois lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 et payer pour tous certificats et l'acte de vente pardevant Théodore Cotsinis, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

11 juil—11 18 25—août 1 8 12

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de maison et effets No 1618 Rue S. Liberté.

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 826 rue Union. JEUDI, le 22 juillet 1909 à 10 heures a. m., au local No 1618 rue S. Liberté, à la Nouvelle-Orléans, Lne., en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Mobiliers, consistant de meubles de maison et effets, en le local No 1618 rue S. Liberté en cette ville, le tout complètement décrit en l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions de la vente—Comptant.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le demandeur.

11 juillet—11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union.—JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton, Enterpe, Liberté et Terpsichore, désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 14 sur un plan dressé par Geo T. Dunbayeyer, daté du 1er avril 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Maurean, notaire en cette ville; ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug, de la succession de John Schernbeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistré dans le livre des transferts 92, folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0|0) duquel sera payé à l'encanteur, au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de Mme Jules Esglert, veuve de Jules Baronne.

No 88,327, Cour Civile de District.

Propriété de valeur du 2me District, améliorée et non améliorée.

Cottage double, 1401 et 1403 rue Indépendance.

Bourse de Laiterie, rue Indépendance, pointe de Robertson.

Cottage simple, 1306 rue Indépendance.

Sept terrains vacants, rue Indépendance entre Robertson et Villeré.

Deux terrains vacants, rue Villeré, entre les rues Pauline et Indépendance.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté du 18 juin 1909, signé par l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné comme lot No 20 dans l'îlet No 417, borné par les rues St Pierre, Salcedo, Toulouse et Lopez, mesurant 29 pieds de face à la rue St Pierre sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues St Pierre et Salcedo.

ARTIGUES, LEON—

No 935 Pour taxes de ville de l'année 1906

Montant à $44 00

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1572, borné par les rues Clairborne et Thalia, mesurant 32 pieds de face à la rue Willow sur 122 pieds 6 pouces de profondeur.

BERGES, CAMILLE—

No 906 Pour taxes de ville de l'année 1906

Montant à $3 50

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée dans l'îlet no 636, borné par les rues Gayoso, Gravier,